

# GRATIFICATION ANNUELLE



**Bientôt le bout du chemin pour l'obtention d'un semblant de 13<sup>ème</sup> mois complet ?... si vous êtes en bonne santé, présent toute l'année et si vous avez plus de 4 ans d'ancienneté ???**

Cette année, toujours si vous n'avez eu aucune absence dans la période de référence, vous allez toucher 80 % du salaire brut de base du mois de novembre (en haut à gauche sur la feuille de paie) ; ceci pour les vieux dinosaures qui ont un passé supérieur à 4 ans à Casino Cafétéria.

Pour les nouveaux embauchés, la période de référence s'applique au jour de l'embauche (période de référence : 12 mois de présence au 30 novembre et être présents à cette même date).

Vous êtes arrivé le 15 décembre 2003, vous n'avez pas un an au 30 novembre, vous gagnez un tour gratuit pour 2004. Vous toucherez une gratification égale à 50 % du salaire de base de novembre en 2005, si vous n'avez pas été absent.

Pour les abattements, ils sont appréciés différemment selon les absences.

Les absences se calculent sur la base du 1/365ème par jour d'absence pour la maladie, l'accident du travail, la maladie professionnelle, pour l'accident de trajet, pour le congé sans solde, pour le préavis de licenciement non effectué.

**Exemple :**

- Pour un employé ayant un salaire de base de 1000 €, il touchera, s'il a été absent pour maladie 15 jours, la somme de :

$$1000 \text{ €} : 80 \% = 800 \text{ €}$$

$$800 \text{ €} : 365 = 2 \text{ €} 19$$

$$2,19 \text{ €} \times 15 \text{ j} = 32 \text{ €} 87$$

$$800 \text{ €} - 32 \text{ €} 87 = \underline{\underline{767 \text{ €} 13 \text{ BRUTS}}}$$

- Pour un employé ayant eu 4 absences non autorisées dites sauvages de 1 jour = 4 jours, il en va tout autre :

1/365<sup>ème</sup> par jour d'absence pour le 1<sup>er</sup> arrêt,

5/365<sup>ème</sup> par jour d'absence pour le 2<sup>ème</sup> arrêt,

10/365<sup>ème</sup> par jour d'absence pour le 3<sup>ème</sup> arrêt.

- Toujours le même salaire 1000 €

$$1000 \text{ €} : 80 \% = 800 \text{ €}$$

$$800 \text{ €} : 365 = 2 \text{ €} 19$$

$$2,19 \text{ €} \times (1 + 5 + 10 + 10) 26 \text{ j} = 56 \text{ €} 94$$

$$800 \text{ €} - 56 \text{ €} 94 = \underline{\underline{743 \text{ €} 06 \text{ BRUTS}}}$$

**Pour un arrêt justifié de 15 jours = 767 €13 sur une base de 800 euros**

**Pour un arrêt non justifié de 4 jours = 743 €06 sur une base de 800 euros**